

**COMMISSION SCOLAIRE DES AFFLUENTS**  
(ci-après, la Commission scolaire)

et

**SYNDICAT DE L'ENSEIGNEMENT DE LA  
RÉGION DES MOULINS (CSQ)**  
(ci-après, le Syndicat)

---

**ENTENTE**

**Règlement de grief – SERM-02-0809-07-02**  
**Temps de déplacement – Formation générale aux adultes**

---

CONSIDÉRANT le grief SERM-02-0809-07-02 portant sur le refus de l'employeur de reconnaître le temps de déplacement de monsieur Jean-Louis Bray dans l'exercice de ses fonctions ;

CONSIDÉRANT l'audition fixée devant l'arbitre, monsieur Denis Gagnon, le 9 mars 2010 ;

CONSIDÉRANT les discussions entre les parties et leur volonté d'en arriver à un règlement hors cour applicable pour tous les enseignants de la formation générale aux adultes ;

**LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :**

1. Le préambule fait partie intégrante de la présente entente ;

**Temps de déplacement - FGA**

2. La Commission reconnaît que le temps de déplacement que l'enseignant effectue dans l'exercice de sa tâche entre deux immeubles, lors d'une même journée et pour le même centre de formation générale aux adultes, doit être compté dans les 27 heures de travail prévues à la clause 11-10.04 B) 1) des dispositions liant les parties ;
3. Le paragraphe 2 s'applique à tous les enseignants à temps plein et à temps partiel de la formation générale aux adultes ;
4. Le temps de déplacement se calcule selon le temps réel de déplacement et en minutes ;
5. Ce temps de déplacement doit être prévu dans la tâche et à l'horaire de travail ;
6. Cette entente s'applique à compter du 1<sup>er</sup> avril 2010 ;

7.  ;

8. [REDACTED]

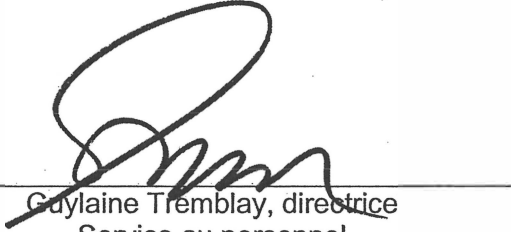
9. [REDACTED]

10. Le Syndicat s'engage à se désister du grief SERM-02-0809-07-02.

En foi de quoi, les parties ont signé.

COMMISSION SCOLAIRE  
DES AFFLUENTS

à Repentigny, ce 1<sup>er</sup> Juin 2010.



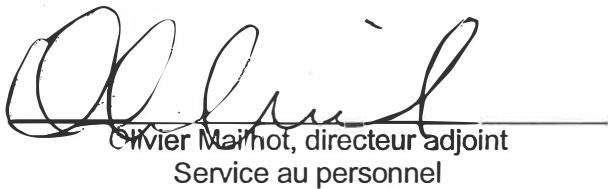
Guylaine Tremblay, directrice  
Service au personnel

SYNDICAT DE L'ENSEIGNEMENT  
DE LA RÉGION DES MOULINS (CSQ)

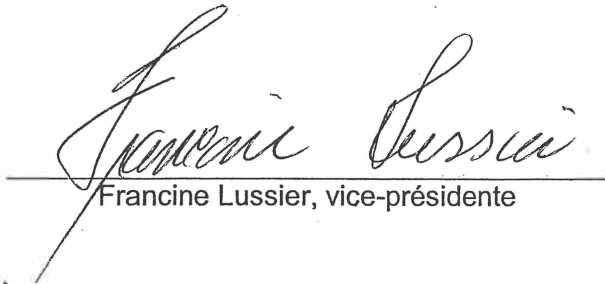
à Mascouche, ce 17 Mai 2010.



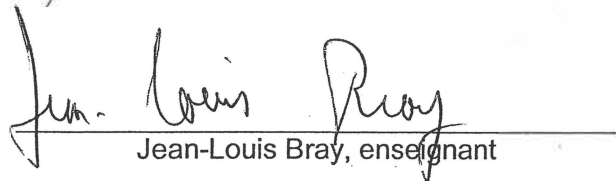
Frédéric Pilon, président



Olivier Mailhot, directeur adjoint  
Service au personnel



Francine Lussier, vice-présidente



Jean-Louis Bray, enseignant

18 Mai 10